Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique



ULTIM 75DF

Version 2.1

Date de révision 12/08/2014 Réf. 130000024284

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	:	ULTIM 75DF
Nom commercial/Synonyme	:	DPX-79406 75DF Herbicide B10370465 RIMSULFURON: (N-[[(4,6-dimethoxy-2-pyrimidinyl)amino]carbonyl]-3-(ethylsulfonyl)-2-pyridinesulfonamide) NICOSULFURON: (2-[[(4,6-dimethoxypyrimidin-2-yl)aminocarbonyl]aminosulfonyl]-N,N-dimethyl-3-pyridinecarboxamide)
Numéro de la FDS	:	130000024284
Fabricant	:	E.I. du Pont Canada Company P.O. Box 2200, Streetsville Mississauga, ON L5M 2H3 Canada
Informations sur le produit	:	1-800-387-2122
Urgence Médicale	:	1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Attention

Provoque une irritation modérée des yeux. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Peau	:	Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne ou éruption.
Yeux	:	Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne, douleur, rougeur, ou troubles de la vue.

Ingestion

Rimsulfuron : Fonctionnement anormal du foie

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Rimsulfuron	122931-48-0	37.5 %
Nicosulfuron	111991-09-4	37.5 %
Other Ingredients		25 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentiller corneennes, les cas echeant, après 5 minutes et continuer de rincer l'oiel. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.



Ingestion	:	Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
Conseils généraux	:	Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins. En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)
Techniques spéciales en cas d'incendie	:	Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles	:	Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Nettoyage du Déversement	:	Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
Mesures en cas de Déversement Accidentel	:	Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue



d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Manipulation (Aspects Physiques) : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage : Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:
Chemise à longues manches et pantalons longs.
Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils
Chaussures et chaussettes
L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:
Combinaison
Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils
Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition



Valeurs limites d'exposition

Rimsulfuron				
AEL *	(DUPONT)	5 mg/m3	8 & 12 hr. TWA	Poussière totale.
AEL *	(DUPONT)	2.5 mg/m3	8 & 12 hr. TWA	Poussière respirable
Nicosulfuron				
AEL *	(DUPONT)	5 mg/m3	8 & 12 hr. TWA	Poussière respirable

* AEL est la Valeur Limite d'Exposition Acceptable de DuPont. S'il y a en vigueur des valeurs limites d'exposition professionnelle imposées par la législation et inférieures aux valeurs limites AEL, de telles valeurs limites auront priorité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	solide, granulés
Couleur	:	blanc cassé
Odeur	:	légère
pH	:	6
Hydrosolubilité	:	dispersable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	:	Stable à températures et conditions de stockage normales.
Conditions à éviter	:	Aucune raisonnablement prévisible.
Incompatibilité	:	Pas de matières à signaler spécialement.
Réactions dangereuses	:	Une polymérisation ne va pas se produire.



SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

ULTIM 75DF

Inhalation 4 h CL50	:	> 5.6 mg/l , Rat
Dermale DL50	:	> 2,000 mg/kg , Lapin
Oral(e) DL50	:	> 5,000 mg/kg , Rat
Irritation de la peau	:	irritation légère, Lapin
Irritation des yeux	:	Irritation modérée des yeux, Lapin
Sensibilisation	:	Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau., Cochon d'Inde

Rimsulfuron

Toxicité à dose répétée	:	Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage. Oral(e) Rat la chimie du sang est altérée, Effets sur le foie, Modifications du poids des organes
Cancérogénicité	:	N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
Mutagénicité	:	Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène. Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.
Toxicité pour la reproduction	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
Tératogénicité	:	L'évidence semble indiquer que la substance n'est pas une toxine pour le développement chez les animaux.

Nicosulfuron

Toxicité à dose répétée	:	Oral(e) Souris 90 jr

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Oral(e)
Souris
28 jr
On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Oral(e)
Rat
90 jr
On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Cancérogénicité	:	N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Mutagénicité	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
Toxicité pour la reproduction	:	Pas toxique pour la reproduction Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.
Tératogénicité	:	Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

Rimsulfuron

96 h CL50	:	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 390 mg/l
96 h CL50	:	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) > 390 mg/l
120 h CE50b	:	Selenastrum capricornutum (algue verte) 1.6 mg/l
48 h CE50	:	Daphnia magna (Grande daphnie) > 360 mg/l
90 jr	:	NOEC Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 110 mg/l
21 jr	:	NOEC Daphnia magna (Grande daphnie) 0.82 mg/l

Nicosulfuron

96 h CL50	:	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 1,000 mg/l
96 h CL50	:	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) > 1,000 mg/l
72 h CE50b	:	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) 24.75 mg/l
72 h CE50r	:	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) 71.17 mg/l
7 jr CE50	:	Lemna gibba(lentille d'eau bossue) 0.0032 mg/l
96 h CE50	:	Lemna gibba(lentille d'eau bossue) > 0.120 mg/l
48 h CE50	:	Daphnia magna (Grande daphnie) > 1,000 mg/l
90 jr	:	NOEC Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 24 mg/l
21 jr	:	NOEC Daphnia magna (Grande daphnie) 43 mg/l

Devenir dans l'Environnement

Rimsulfuron

Biodégradabilité	:	Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.
Bioaccumulation	:	Ne montre pas de bioaccumulation.
Information écologique supplémentaire	:	Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Ne pas appliquer là où/lorsque les conditions favorisent le ruissellement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets	:	Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.



Élimination du Conteneur	:	Remplissage et élimination des contenants : Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	:	3077
	Nom d'expédition des Nations unies	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Nicosulfuron, Rimsulfuron)
	Classe	:	9
	Groupe d'emballage	:	III
	No. Etiquetage	:	9MI
IMDG	Numéro ONU	:	3077
	Nom d'expédition des Nations unies	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Nicosulfuron, Rimsulfuron)
	Classe	:	9
	Groupe d'emballage	:	III
	No. Etiquetage	:	9
	Polluant marin	:	oui (Nicosulfuron, Rimsulfuron)

Ce produit n’est pas réglementé comme matière dangereuse par le DOT.
Matière non réglementée lors du transport par TMD

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

No. Homologation PCP	:	24736
Remarques	:	Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS



ULTIM 75DF

Version 2.1

Date de révision 12/08/2014 Réf. 130000024284

Date de préparation de MSDS	:	12/08/2014
Personne de contact	:	E.I. DuPont Canada Company, Mississauga, Ontario, L5M 2H3

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.